

356

MINISTRE DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL
DES PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE

FICHE DE COURRIER

Référence :		N°	693
Origine :	MPFE / Association ESTEL	Arrivée le :	15/10/2015
Objet :	Demande d'aide	VISA :	
Instructions :		Ventilation	
Destinataire :		Urgent	
Date :		M'en parler	
		Exploitation	
		Suite à donner	
		Information	
		Diffusion	
		Accord	

Handwritten notes in the Destinataire field:
M. N. / M. J. / M. K. / M. L. / M. M. / M. N. / M. O. / M. P. / M. Q. / M. R. / M. S. / M. T. / M. U. / M. V. / M. W. / M. X. / M. Y. / M. Z. / M. AA. / M. AB. / M. AC. / M. AD. / M. AE. / M. AF. / M. AG. / M. AH. / M. AI. / M. AJ. / M. AK. / M. AL. / M. AM. / M. AN. / M. AO. / M. AP. / M. AQ. / M. AR. / M. AS. / M. AT. / M. AU. / M. AV. / M. AW. / M. AX. / M. AY. / M. AZ. / M. BA. / M. BB. / M. BC. / M. BD. / M. BE. / M. BF. / M. BG. / M. BH. / M. BI. / M. BJ. / M. BK. / M. BL. / M. BM. / M. BN. / M. BO. / M. BP. / M. BQ. / M. BR. / M. BS. / M. BT. / M. BU. / M. BV. / M. BW. / M. BX. / M. BY. / M. BZ. / M. CA. / M. CB. / M. CC. / M. CD. / M. CE. / M. CF. / M. CG. / M. CH. / M. CI. / M. CJ. / M. CK. / M. CL. / M. CM. / M. CN. / M. CO. / M. CP. / M. CQ. / M. CR. / M. CS. / M. CT. / M. CU. / M. CV. / M. CW. / M. CX. / M. CY. / M. CZ. / M. DA. / M. DB. / M. DC. / M. DD. / M. DE. / M. DF. / M. DG. / M. DH. / M. DI. / M. DJ. / M. DK. / M. DL. / M. DM. / M. DN. / M. DO. / M. DP. / M. DQ. / M. DR. / M. DS. / M. DT. / M. DU. / M. DV. / M. DW. / M. DX. / M. DY. / M. DZ. / M. EA. / M. EB. / M. EC. / M. ED. / M. EE. / M. EF. / M. EG. / M. EH. / M. EI. / M. EJ. / M. EK. / M. EL. / M. EM. / M. EN. / M. EO. / M. EP. / M. EQ. / M. ER. / M. ES. / M. ET. / M. EU. / M. EV. / M. EW. / M. EX. / M. EY. / M. EZ. / M. FA. / M. FB. / M. FC. / M. FD. / M. FE. / M. FF. / M. FG. / M. FH. / M. FI. / M. FJ. / M. FK. / M. FL. / M. FM. / M. FN. / M. FO. / M. FP. / M. FQ. / M. FR. / M. FS. / M. FT. / M. FU. / M. FV. / M. FW. / M. FX. / M. FY. / M. FZ. / M. GA. / M. GB. / M. GC. / M. GD. / M. GE. / M. GF. / M. GG. / M. GH. / M. GI. / M. GJ. / M. GK. / M. GL. / M. GM. / M. GN. / M. GO. / M. GP. / M. GQ. / M. GR. / M. GS. / M. GT. / M. GU. / M. GV. / M. GW. / M. GX. / M. GY. / M. GZ. / M. HA. / M. HB. / M. HC. / M. HD. / M. HE. / M. HF. / M. HG. / M. HH. / M. HI. / M. HJ. / M. HK. / M. HL. / M. HM. / M. HN. / M. HO. / M. HP. / M. HQ. / M. HR. / M. HS. / M. HT. / M. HU. / M. HV. / M. HW. / M. HX. / M. HY. / M. HZ. / M. IA. / M. IB. / M. IC. / M. ID. / M. IE. / M. IF. / M. IG. / M. IH. / M. II. / M. IJ. / M. IK. / M. IL. / M. IM. / M. IN. / M. IO. / M. IP. / M. IQ. / M. IR. / M. IS. / M. IT. / M. IU. / M. IV. / M. IW. / M. IX. / M. IY. / M. IZ. / M. JA. / M. JB. / M. JC. / M. JD. / M. JE. / M. JF. / M. JG. / M. JH. / M. JI. / M. JJ. / M. JK. / M. JL. / M. JM. / M. JN. / M. JO. / M. JP. / M. JQ. / M. JR. / M. JS. / M. JT. / M. JU. / M. JV. / M. JW. / M. JX. / M. JY. / M. JZ. / M. KA. / M. KB. / M. KC. / M. KD. / M. KE. / M. KF. / M. KG. / M. KH. / M. KI. / M. KJ. / M. KL. / M. KM. / M. KN. / M. KO. / M. KP. / M. KQ. / M. KR. / M. KS. / M. KT. / M. KU. / M. KV. / M. KW. / M. KX. / M. KY. / M. KZ. / M. LA. / M. LB. / M. LC. / M. LD. / M. LE. / M. LF. / M. LG. / M. LH. / M. LI. / M. LJ. / M. LK. / M. LL. / M. LM. / M. LN. / M. LO. / M. LP. / M. LQ. / M. LR. / M. LS. / M. LT. / M. LU. / M. LV. / M. LW. / M. LX. / M. LY. / M. LZ. / M. MA. / M. MB. / M. MC. / M. MD. / M. ME. / M. MF. / M. MG. / M. MH. / M. MI. / M. MJ. / M. MK. / M. ML. / M. MM. / M. MN. / M. MO. / M. MP. / M. MQ. / M. MR. / M. MS. / M. MT. / M. MU. / M. MV. / M. MW. / M. MX. / M. MY. / M. MZ. / M. NA. / M. NB. / M. NC. / M. ND. / M. NE. / M. NF. / M. NG. / M. NH. / M. NI. / M. NJ. / M. NK. / M. NL. / M. NM. / M. NN. / M. NO. / M. NP. / M. NQ. / M. NR. / M. NS. / M. NT. / M. NU. / M. NV. / M. NW. / M. NX. / M. NY. / M. NZ. / M. OA. / M. OB. / M. OC. / M. OD. / M. OE. / M. OF. / M. OG. / M. OH. / M. OI. / M. OJ. / M. OK. / M. OL. / M. OM. / M. ON. / M. OO. / M. OP. / M. OQ. / M. OR. / M. OS. / M. OT. / M. OU. / M. OV. / M. OW. / M. OX. / M. OY. / M. OZ. / M. PA. / M. PB. / M. PC. / M. PD. / M. PE. / M. PF. / M. PG. / M. PH. / M. PI. / M. PJ. / M. PK. / M. PL. / M. PM. / M. PN. / M. PO. / M. PP. / M. PQ. / M. PR. / M. PS. / M. PT. / M. PU. / M. PV. / M. PW. / M. PX. / M. PY. / M. PZ. / M. QA. / M. QB. / M. QC. / M. QD. / M. QE. / M. QF. / M. QG. / M. QH. / M. QI. / M. QJ. / M. QK. / M. QL. / M. QM. / M. QN. / M. QO. / M. QP. / M. QQ. / M. QR. / M. QS. / M. QT. / M. QU. / M. QV. / M. QW. / M. QX. / M. QY. / M. QZ. / M. RA. / M. RB. / M. RC. / M. RD. / M. RE. / M. RF. / M. RG. / M. RH. / M. RI. / M. RJ. / M. RK. / M. RL. / M. RM. / M. RN. / M. RO. / M. RP. / M. RQ. / M. RR. / M. RS. / M. RT. / M. RU. / M. RV. / M. RW. / M. RX. / M. RY. / M. RZ. / M. SA. / M. SB. / M. SC. / M. SD. / M. SE. / M. SF. / M. SG. / M. SH. / M. SI. / M. SJ. / M. SK. / M. SL. / M. SM. / M. SN. / M. SO. / M. SP. / M. SQ. / M. SR. / M. SS. / M. ST. / M. SU. / M. SV. / M. SW. / M. SX. / M. SY. / M. SZ. / M. TA. / M. TB. / M. TC. / M. TD. / M. TE. / M. TF. / M. TG. / M. TH. / M. TI. / M. TJ. / M. TK. / M. TL. / M. TM. / M. TN. / M. TO. / M. TP. / M. TQ. / M. TR. / M. TS. / M. TT. / M. TU. / M. TV. / M. TW. / M. TX. / M. TY. / M. TZ. / M. UA. / M. UB. / M. UC. / M. UD. / M. UE. / M. UF. / M. UG. / M. UH. / M. UI. / M. UJ. / M. UK. / M. UL. / M. UM. / M. UN. / M. UO. / M. UP. / M. UQ. / M. UR. / M. US. / M. UT. / M. UU. / M. UV. / M. UW. / M. UX. / M. UY. / M. UZ. / M. VA. / M. VB. / M. VC. / M. VD. / M. VE. / M. VF. / M. VG. / M. VH. / M. VI. / M. VJ. / M. VK. / M. VL. / M. VM. / M. VN. / M. VO. / M. VP. / M. VQ. / M. VR. / M. VS. / M. VT. / M. VU. / M. VV. / M. VW. / M. VX. / M. VY. / M. VZ. / M. WA. / M. WB. / M. WC. / M. WD. / M. WE. / M. WF. / M. WG. / M. WH. / M. WI. / M. WJ. / M. WK. / M. WL. / M. WM. / M. WN. / M. WO. / M. WP. / M. WQ. / M. WR. / M. WS. / M. WT. / M. WU. / M. WV. / M. WW. / M. WX. / M. WY. / M. WZ. / M. XA. / M. XB. / M. XC. / M. XD. / M. XE. / M. XF. / M. XG. / M. XH. / M. XI. / M. XJ. / M. XK. / M. XL. / M. XM. / M. XN. / M. XO. / M. XP. / M. XQ. / M. XR. / M. XS. / M. XT. / M. XU. / M. XV. / M. XW. / M. XX. / M. XY. / M. XZ. / M. YA. / M. YB. / M. YC. / M. YD. / M. YE. / M. YF. / M. YG. / M. YH. / M. YI. / M. YJ. / M. YK. / M. YL. / M. YM. / M. YN. / M. YO. / M. YP. / M. YQ. / M. YR. / M. YS. / M. YT. / M. YU. / M. YV. / M. YW. / M. YX. / M. YY. / M. YZ. / M. ZA. / M. ZB. / M. ZC. / M. ZD. / M. ZE. / M. ZF. / M. ZG. / M. ZH. / M. ZI. / M. ZJ. / M. ZK. / M. ZL. / M. ZM. / M. ZN. / M. ZO. / M. ZP. / M. ZQ. / M. ZR. / M. ZS. / M. ZT. / M. ZU. / M. ZV. / M. ZW. / M. ZX. / M. ZY. / M. ZZ.

7

10

11

C30

REPUBLIQUE DU SENEGAL
 Un Peuple - Un But - Une Foi
 *
 MINISTERE DE LA FEMME, DE
 LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

FICHE DE CIRCULATION DU COURRIER

1234

Origine: ASSOCIATION ESTER

Objet: Demande d'aide

N° D'Ordre: 1234
 Date d'arrivée: 09 OCT 2015

SG
 DC
 Assistante Ministre

M'en parler
 Pour Information
 Pour Exploitation et suite à don
 Pour Représentation et compte
 A classer
 Autres:

SECRETARIAT GENERAL+SR	SG	CPM	CP	SSS	BCC	-	-
CABINET+SR MFFE	DC	CT1	CT2	CT PROJETS	CC	AC	CM1
	CM2	SAS	CT/COM	BCD	IAAF	IT	ASSISTANTE PROTOCOLE
CABINET MD. MDMES	DC	CT1	CT2	CC	AC	-	-
CONSEILLERS DE DEPARTEMENT	CT/JUR	CT/D.Soc	CT/MAFJ	CT/Fam.	CT/M-Fin	CT/Enf	CT/F
DIRECTIONS	DDSC	DF	DDPEGV	DOFEF	DMF	DEEP	DEEG
	DAGE	-	-	-	-	-	-
AUTRES ADMINISTRATIONS	ONPN	CENAF	GINDDI	ANPECTP	FNCF	FIMF	FNPEF
	CSOPLCP	PALAM	PFSIDA	PIDES	PRODES	-	-

Note et synthèses



Association ESTEL
Education Spécialisée Technique d'Expression et de Loisirs
Bira Ouakam face Cité COMICO/ OKM Rue 285
BP 24266 Ouakam-Sénégal / Tel : (00 221) 33 860 35 44
E-Mail: estel@orange.sn / Site Web : www.estelasso.org
RECEPISSE N° 09883/ M.INT./DAGAT/DEL/AS du 30 avril 1999

Réf :lett-admin/demsubv/MG/P07/15-16

Ouakam, le 28/09/2015

Objet : Demande d'aide au fonctionnement pour l'association ESTEL, Dakar

Madame SARR,

Je viens par cette présente solliciter votre **appui au centre ESTEL**. En effet, le centre se trouve dans une situation de crise ; il ne parvient plus aujourd'hui à régler les problèmes primaires de fonctionnement.

Notre association **Éducation Spécialisée Techniques d'Expressions et de Loisirs (ESTEL)**, créé en Avril 1999, lutte contre toute forme d'exclusion sociale des enfants en situation de handicap mental. Son centre accueille des jeunes, des adolescents et des adultes, atteints de diverses pathologies : autisme, trisomie 21, IMC, déficiences profondes. Nous leur proposons un programme pédagogique adapté, essentiellement basé sur l'autonomie, la socialisation et la formation professionnelle.

Afin de donner corps à ce programme, nous avons besoin de moyens financiers. Cependant, notre budget de fonctionnement dépend à ce jour de la cotisation des parents et de dons ponctuels. Aujourd'hui ce budget ne parvient plus à assumer les dépenses de fonctionnement du centre. Ainsi, le bon déroulement des activités du centre s'en trouve affecté.

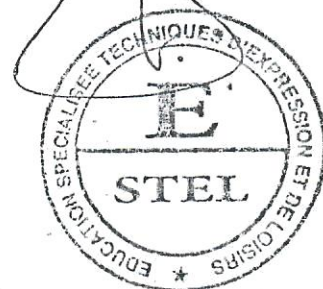
C'est pourquoi nous nous adressons à vous dans le but de **solliciter une aide financière pour le bon fonctionnement de notre association** qui lutte tous les jours pour les droits des personnes en situation de handicap mental.

Nous vous remercions par avance de toute l'attention que vous saurez porter à notre requête. Par cet acte, vous contribuerez humblement à une œuvre sociale et humaine.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

A
Madame Mariama SARR
Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

La Direction
Serge SERY



PJ : Dossier de demande d'aide au fonctionnement de l'association ESTEL



Association ESTEL

Education Spécialisée Technique d'Expression et de Loisirs

Bira Ouakam face Cité COMICO, Rue OKM 285

BP 24266 Ouakam Tel: (221) 33 860 35 44

E-Mail: estel@orange.sn Web: www.estelasso.org

RECEPISSE N° 09883/ M.INT./DAGAT/DEL/AS du 30 avril 1999



Dossier de demande d'aide au fonctionnement de l'association ESTEL

L'association Education Spécialisée Techniques d'Expression et de Loisirs (ESTEL), reconnue depuis 1999, défend les droits des personnes en situation de handicap mental à Dakar. Pour cela elle a créé en 2006 un centre spécialisé afin d'accueillir cette population. Celui-ci propose des projets éducatifs individualisés ainsi que des formations professionnelles permettant le développement et l'insertion sociale des personnes en situation de handicap mental.

Depuis 16 ans, ESTEL a su créer de nombreux partenariats afin de développer ses activités. Aujourd'hui, l'association souhaite engager de nouvelles collaborations afin de renforcer ses actions.

Ce présent dossier introduit l'association auprès du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance dans le but de les amener à soutenir ESTEL pour la prise en charge de ces personnes à besoins spéciaux.

Année scolaire 2015-2016

Table des matières

I/ Contexte du handicap mental au Sénégal.....	3
Prévalence du handicap	3
Etat des lieux des cadres législatifs encadrant les droits des personnes en situation de handicap mental au Sénégal	3
Etats des lieux de la prise en charge du handicap mental et limites de l'insertion des personnes en situation de handicap à Dakar, Sénégal	4
La faiblesse de structures spécialisées accessibles	4
L'inexistence de possibilités de poursuivre les études au-delà d'un certain niveau.....	8
Le handicap dans la société sénégalaise	8
II/ Présentation de ESTEL.....	9
Historique et objectifs de l'association	9
Les activités mises en place.....	9
Population accueillie.....	10
Configuration des classes	10
L'équipe d'ESTEL.....	12
Fonctionnement du centre.....	12
Les partenaires techniques et financiers.....	13
Budget de fonctionnement du centre ESTEL.....	17
Rapport financier de l'année 2014	17
Budget prévisionnel de l'année 2015	19
Objectifs à moyen et long terme.....	21
III) Besoins actuels de l'association	23
Les besoins de fonctionnement.....	23
Les besoins d'investissement	24
Annexes.....	25
Bibliographie.....	37

I/ Contexte du handicap mental au Sénégal

Prévalence du handicap

En 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), se basant sur deux sources (l'enquête de la santé dans le monde et la charge mondiale de morbidité), estime que 15 % de la population mondiale est touchée par un handicap, tout handicap confondu [1]. Selon la Banque mondiale, le handicap est lié à 20% de la pauvreté mondiale. Les résultats de l'enquête de la santé dans le monde indiquent une plus forte prévalence dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu élevé.

En 2013, la prévalence du handicap au niveau de la population sénégalaise âgée d'un an et plus est de 5,9% selon le recensement de la population en situation de handicap du Sénégal de 2013 [2]. Il semble cependant que ces résultats doivent être pris avec précaution, en raison de la grande différence observée avec les estimations nationales de l'OMS. En effet, les résultats de l'enquête sur la santé dans le monde 2002-2004 montrent une prévalence de 15,5% au sein de la population sénégalaise.

Les capacités intellectuelles sont difficiles à cerner, elles englobent de nombreuses fonctions ; les variables choisies par le Ministère (d'après le comité d'experts international, le groupe Washington) sont les facultés cognitives, la communication, l'entretien personnel. Sur l'ensemble du territoire sénégalais et tout degré de difficulté confondu, on estime à 0,8% de personnes ayant des difficultés de mémorisation et concentration, à 0,5% de personnes ayant des difficultés dans la prise en charge de soi et 1,0% ayant des difficultés de communication. Soit un total de 2,3% de personnes en situation de handicap mental sur le territoire sénégalais. Il existe des disparités selon le milieu de résidence. A Dakar, la prévalence du handicap mental est de 1,9%. [2]

Etat des lieux des cadres législatifs encadrant les droits des personnes en situation de handicap mental au Sénégal

En 2006, la Convention des Nations Unies relatives aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) [3] réaffirme et renforce les droits des personnes en situation de handicap prescrits dans d'autres textes internationaux. Les principes de cette convention sont :

- a) le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes;
- b) la non-discrimination;
- c) la participation et l'intégration pleines et effectives à la société;
- d) le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité;
- e) l'égalité des chances;
- f) l'accessibilité;
- g) l'égalité entre les hommes et les femmes; et
- h) le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité. Celle-ci est signée par 118 pays, dont le Sénégal en 2007.

L'importance de l'éducation en vue de permettre aux personnes en situation de handicap de participer effectivement à une société libre, y compris à l'emploi, est reconnu dans l'article 24. Celui-ci exige des États Parties qu'ils fassent en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et qu'ils veillent à ce que les personnes handicapées puissent avoir accès, sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, à l'enseignement tertiaire général, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue, et à ce que des aménagements raisonnables soient apportés en faveur des personnes handicapées.

En 2010, le gouvernement du Sénégal ainsi que des représentants d'organisations de personnes handicapées prennent en main la question en rédigeant un texte législatif relatif à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées, la **loi d'orientation sociale n°2010-15** [4]. Ce texte vient appuyer la volonté politique de faire évoluer la situation de cette population. Cette loi « constitue un cadre de référence de (notre) dispositif institutionnel en matière de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées dans notre société ». Celle-ci prévoit une « carte d'égalité des chances » qui « permet à son titulaire de bénéficier des droits et avantages en matière d'accès aux soins de santé, de réadaptation, d'aide technique, financière, d'éducation, de formation, d'emploi, de transport, ainsi qu'à tout autre avantage susceptible de contribuer à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées ». Cette carte a été officiellement lancée lors d'un événement sur Dakar le 30 Avril 2015.

Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale créé en 2013, au sein de la direction de la lutte contre la maladie, une **division de la santé mentale**. Dès lors, « les autorités nationales ont décidé de sortir la santé mentale de sa position de parent pauvre du système de santé ». En 2013, la feuille de route de cette division comprenait notamment la rédaction d'un plan stratégique santé mentale d'ici 2014, le renforcement des structures de prise en charge de cette population sur Dakar et en périphérie ainsi que la mise en place d'un projet de fonds d'appui aux malades mentaux.

Etats des lieux de la prise en charge du handicap mental et limites de l'insertion des personnes en situation de handicap à Dakar, Sénégal

Cependant, en pratique et d'après une étude du Ministère de l'économie et des finances du Sénégal, les personnes en situation de handicap rencontrent toujours d'énormes **difficultés pour accéder, à l'éducation et à la formation, aux services de santé, à la formation professionnelle et à l'emploi**. Le système éducatif bien qu'ayant été mis en place depuis longtemps, n'a que très peu pris en charge les besoins de l'essentiel des personnes handicapées en matière d'éducation. Si pour certains enfants handicapés il est possible d'accéder à l'école, l'accès à l'éducation est, pour une bonne partie, impossible. Trois raisons expliqueraient cela :

La faiblesse de structures spécialisées accessibles

Il existe que peu de structure publique de prise en charge des personnes en situation de handicap mental : un unique centre public construit en 2003, le *Centre d'Education et de Formation pour Déficiants Intellectuels* (CEFDI) délivre un enseignement spécialisé. Ce centre accueille aujourd'hui 164 élèves répartis en six classes, soit plus de 25 enfants par classes. Ces enfants sont âgés de 4 à 22 ans. La section « formation » n'a pas pu se mettre en place faute de moyen. Il existe également un service hospitalier de jour, *Ker Xaleyi*. C'est un lieu de soin qui accueille les enfants de 0 à 17 ans et leur fournit une aide médico-socio-psychologique. Cette institution constitue en toute logique la première étape de la prise en charge, avant toute orientation dans des centres

d'éducation. A côté de ces structures mises en place par l'Etat, il y a, du côté des ONG et associations de personnes handicapées, des initiatives, non moins importantes, développées dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. L'association Asedeme agit pour la protection des enfants déficients mentaux depuis 1989. Son centre à Dakar, *Aminata M'baye*, prend en charge 113 enfants en vue d'une meilleure socialisation et intégration dans la société. Ce centre comprend deux sections : une section apprentissage scolaire pour les enfants de 5 à 15 ans et une section insertion professionnelle pour les plus de 15 ans. Le centre *Papillons Bleus* à Pikine a ouvert ses portes en 2008. Il accueille actuellement 50 enfants déficients intellectuels, pour la plupart présentant des traits trisomiques ou autistiques. Ces enfants sont répartis en trois classes et apprennent l'autonomie, la communication, la socialisation ainsi que les pré-requis scolaires. Le centre *Céleste* est installé dans une villa et prend en charge une vingtaine d'enfants et pré-adultes trisomiques et autistes. Le centre *Thianar Ndoye* est un centre médico-socio-éducatif accueillant des déficients intellectuels à Rufisque. L'association a été reconnue en 2011 et prend en charge aujourd'hui 14 enfants trisomiques, autistes et déficients légers. *Jimmy Sohm* fait de l'accompagnement éducatif d'enfants en situation de handicap, notamment d'autistes. L'association forme des Auxiliaires de Vie Scolaires (AVS) pour accompagner les autistes, de plus elle accompagne 5 jeunes autistes. Les autres structures ne sont pas spécialisées dans le handicap mental. *Handiscole* à Rufisque, créée en 1998, est une association qui a créé une école inclusive, *Petit Prince*, qui accueille aujourd'hui 75 enfants âgés de 3 à 18 ans, dont 1/3 en situation de handicap physiques ou mentaux. Cette école comprend des classes maternelles ainsi qu'une classe élémentaire. L'association propose également des formations deux fois par semaine : poterie, sérigraphie, perlage. L'*institution Sainte Jeanne d'Arc* est un établissement d'enseignement privé catholique qui a ouvert deux classes, appelés « classes Passerelle », ayant pour objectif d'accueillir des enfants avec des besoins éducatifs spécifiques. Ces classes accueillent environ 30 enfants de 7 à 14 ans présentant un handicap ou un trouble reconnu permettant la vie en collectivité et ayant acquis un certain degré d'autonomie dans sa vie quotidienne. L'école *Reine Fabiola* comprend une section « Enseignement spécialisé » à Mermoz. Celle-ci propose aux enfants aux « besoins éducatifs spéciaux » des projets personnalisés comprenant des activités fonctionnelles en lien direct avec la vie quotidienne et des apprentissages scolaires de base. Cette section accueille 40 enfants à partir de 5 ans.

A Dakar, seuls les centres ESTEL et Aminata M'baye accueillent des adolescents de plus de 18 ans. Cependant, il est essentiel de pouvoir continuer l'apprentissage de l'enfant après cet âge afin qu'il ne perde pas ses acquis et qu'il puisse développer d'autres compétences dans l'optique d'une insertion professionnelle.

Cependant, toutes ces structures font face à un manque criard de moyens financiers. Elles doivent unir leurs efforts dans le but de délivrer les meilleurs services à cette population. C'est dans cette optique que l'association Asedeme propose aujourd'hui la création d'un réseau autour de la déficience intellectuelle.

Concernant la formation, il existe une unique Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS) sur Dakar permettant la formation de travailleurs sociaux avec une filière « Formation et réinsertion des personnes handicapées ».

Tableau 1 : Institutions spécialisées dans la prise en charge des personnes en situation de handicap mental à Dakar, Sénégal, 2015

Institutions	Date de reconnaissance de l'institution	Statut	Lieux	Domaine d'intervention	Configuration	Population (nombre, âge, pathologie)
CEFDI	1997	Institution publique	Grand Yoff	Scolarisation	Centre avec six classes	164 enfants de 4 à 22 ans, handicap mental
Ker Xaleyi	1994	Hôpital publique	Fann	Médical, social, psychologique	Consultations au sein de l'hôpital	Enfants de 0 à 17 ans.
Asedeme	1989	ONG	Grand Yoff	Socialisation, scolarisation et formations professionnelles	Centre (Aminata M'baye) avec deux sections : scolarisation et formation	113 enfants, handicap mental
ESTEL	1999	Association	Ouakam	Socialisation, scolarisation et formations professionnelles	Centre (ESTEL) avec deux sections : scolarisation et formation	63 enfants de 4 à 30 ans, handicap mental
Papillons bleus	2008	Association	Pikine	Socialisation et scolarisation	Centre avec trois classes	50 enfants, handicap mental
Handiscole	1998	Association	Rufisque	Scolarisation, ateliers formations	Ecole Petit Prince avec classes mixtes (enfants normaux et handicap)	1/3 des 70 enfants et situation de handicap de tout type
Sainte Jeanne d'Arc	Classes créées en 1995	Ecole inclusive et spécialisée	Plateau	Projets personnalisés de scolarisation	Ecole avec deux classes passerelles adaptées à l'éducation spécialisée	30 enfants porteurs de handicap reconnu de 6-7 ans à 14-15 ans
Reine Fabiola	1998	Ecole	Mermoz	Projet individuel sur l'autonomie, la socialisation, l'apprentissage scolaire de base	Ecole avec une section « enseignement spécialisé »	Enfants à « besoins éducatifs spéciaux », retard ou faible handicap (40 enfants à partir de 5 ans)
Céleste	2013	Association	Sacré cœur	Socialisation,	Villa louée	20 enfants

				scolarisation		trisomiques, autistes
Mr Jimmy Sohm	2011	Association : Apehs	Ouakam	Accompagnement scolaire et formation d'AVS	Local loué	5 jeunes autistes
Centre Thianar Ndoye	2011	Association	Rufisque	Médico-socio-éducatif	Centre	14 enfants

L'inexistence de possibilités de poursuivre les études au-delà d'un certain niveau

Parmi la très faible proportion de personnes handicapées qui accède aux études secondaires et supérieures, rares sont celles qui arrivent à intégrer des filières techniques conduisant à des catégories de métiers plus demandés sur le marché de l'emploi. Les corps de métiers les plus enseignés sont la couture, la broderie, la sérigraphie et quelques autres spécialités artisanales. L'informatique est en voie d'être introduite pour offrir à des personnes handicapées d'autres possibilités d'insertion économique et sociale.

Il faut donc relever une faiblesse, voire, l'absence d'offres de formation technique et professionnelle accessibles pour les personnes handicapées. Il en résulte un faible niveau de qualification et une absence d'opportunités d'emploi dans le secteur public et privé.

Le handicap dans la société sénégalaise

Enfin la place du handicap dans la société sénégalaise constitue également une limite importante à la prise en charge de cette population. La majorité des sénégalais n'imaginent pas que la personne handicapée mentale peut être un véritable acteur dans l'économie de notre pays. Pour eux, le handicap mental rime avec la folie ou la misère. Plusieurs témoignages font état de cette réalité, comme ce père d'un enfant souffrant de troubles graves de l'apprentissage : « Au sein de la société sénégalaise, il est assez difficile d'avoir un enfant atteint d'un trouble mental. La croyance actuelle veut qu'il s'agisse d'une malédiction ; il est difficile pour la famille et les amis d'accepter ce type d'enfants », ou encore pour ce psychologue spécialiste des troubles mentaux chez l'enfant : « Au Sénégal, on utilise la notion d'anormalité, quel que soit le handicap, mental ou physique ».

II/ Présentation de ESTEL

Historique et objectifs de l'association

Au mois de septembre 1998, six enfants déficients mentaux âgés de 7 à 16 ans ont été accueillis sur le lieu d'habitation de la fondatrice Estelle CORVAL. Le 30 Avril 1999 l'association ESTEL, Education Spécialisée et Techniques d'Expression et de Loisirs, a été reconnu officiellement par la République du Sénégal (Annexes 1 et 2). Au mois de juin 1999, suite à une demande importante d'inscription, l'association a loué une maison de deux pièces et pris en charge un nouveau groupe de six jeunes. En janvier 2001, une salle supplémentaire a été construite avec l'aide de l'association Aquasso, association qui organise des séjours de rupture avec des jeunes en grande difficulté sociale et qui aident au développement d'associations locales, afin d'accueillir un groupe de jeunes adultes pour une formation professionnelle en culture maraîchère.

En 2006, le centre spécialisé de l'association ESTEL a été érigé à Ouakam (Annexe 3) et financé par la Coopération Française, la Coopération militaire de l'Ambassade des USA et le Grand-Duché de Luxembourg. Ce centre a une capacité d'accueil d'environ 70 enfants, adolescents et adultes. Il accueille des personnes en situation de handicap mental atteintes de diverses pathologies : autisme, psychose, trisomie 21, Infirmité Motrice Cérébrale (IMC) et déficiences profondes.

L'association a pour vocation la défense des droits des personnes en situation de handicap mental : l'éducation (autonomie et socialisation), la scolarisation, la formation professionnelle de ces derniers. Ceci, dans l'optique de les rendre plus autonomes pour une meilleure intégration sociale. La défense de leurs droits passe également par des activités de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et par des activités de sensibilisation auprès de la population sénégalaise afin qu'elles réalisent la nécessité et le bien-fondé de la scolarisation des personnes en situation de handicap.

Il s'agit là de l'une des premières initiatives privées, sur le territoire sénégalais, en faveur du traitement de cette population particulière. ESTEL contribue à la reconnaissance de cette population dans la société sénégalaise encore majoritairement ignorante sur le sujet.

Les activités mises en place

Les activités proposées par le centre sont très variées dans les domaines de la socialisation, de l'autonomisation, de l'apprentissage des connaissances essentielles et des formations professionnelles (Annexe 4). Les activités ont lieu 5 jours par semaine, du Lundi au Vendredi. Le ramassage scolaire est effectué par 3 bus. La formule utilisée est le semi pensionnat.

De plus, le centre et ses pensionnaires effectuent un transfert annuel (en général au mois de Mai ou Juin) d'une semaine. Cette activité permet de voir les jeunes évolués au quotidien en dehors du cadre familial et scolaire. Elle est riche en émotions et enseignements, ce qui permet au corps encadrant d'élaborer des projets pédagogiques individualisés qui répondent aux aptitudes des jeunes.

Enfin les parents collaborent étroitement avec l'institution. L'équipe éducative effectue périodiquement des visites à domicile pour s'informer de l'évolution de l'enfant dans la cellule familiale. Des réunions de parents sont également organisées pour non seulement apporter le

soutien moral, mais également discuter de la prise en charge des jeunes. Les parents participent à la conception du projet de vie du pensionnaire.

Population accueillie

Malgré une capacité d'accueil de 70 places, le centre accueille 63 pensionnaires pour l'année scolaire 2014-2015, pour des raisons qualitatives de prise en charge efficace. Ce nombre croît de 10% tous les ans. Ces pensionnaires sont répartis dans les classes en fonction de leurs capacités d'apprentissage, de leurs âges et de leurs pathologies. Les pathologies accueillies au centre sont : 18 d'entre eux présentent une IMC, 17 une trisomie, 15 souffrent d'autisme, 3 d'encéphalopathie, 1 du cri du chat, 6 d'une déficience harmonieuse, 3 d'une déficience disharmonieuse. Le diagnostic est fait à Ker Xaleyi pour la plupart d'entre eux. L'âge des pensionnaires varie de 4 ans à 30 ans.

Tableau 2 : Répartition des pathologies des pensionnaires d'ESTEL, année 2014-2015

Pathologies	Nombre	Pourcentage
IMC	18	28,6%
Trisomie 21	17	27,0%
Autisme	15	23,8%
Déficiences harmonieuses	06	9,5%
Déficiences disharmonieuses	03	4,8%
Encéphalopathie	03	4,8%
Syndrome du cri du chat	01	1,6%
TOTAL	63	100%

Configuration des classes

La première section, **Section Education et Apprentissages scolaires**, comprend 45 pensionnaires, répartis dans plusieurs classes. Parmi eux, 32 ont un handicap léger et 13 une IMC.

Handicap léger

- La *classe initiation* travaille sur l'autonomie et la socialisation. Elle accueille 10 pensionnaires.
- La *classe initiation bis* débute l'enseignement scolaire. Il s'agit de jeunes ayant déjà acquis une certaine autonomie. Elle accueille 10 pensionnaires.
- La *classe orientation* introduit l'enseignement scolaire avec la méthode des pointillés, tout en continuant le travail sur l'autonomie et la socialisation. Elle accueille 8 pensionnaires.
- La *classe préparatoire* effectue les mêmes enseignements que les classes précédentes en y ajoutant l'alphabétisation avec la méthode Borel. Elle accueille 7 pensionnaires.

IMC

- *Yaakaar 1 et Yaakaar 2* proposent des activités de développement sensoriel et de psychomotricité. Ces classes accueillent 13 pensionnaires.

La deuxième section, **Section Formation et Insertion professionnelle**, accueille 15 pensionnaires. La *classe Formation* accueille 8 jeunes et travaille l'alphabétisation, la numération, ainsi que la céramique. La *classe Atelier d'Aide par le Travail (AAT)* accueille 7 pensionnaires. L'AAT a été créé en janvier 2009. Cet atelier comprend les activités suivantes: la menuiserie, la céramique, les espaces verts, l'informatique, les arts plastique, l'apprentissage de la monnaie, les formations coiffure et pâtisserie, le théâtre et le maraichage. Elle forme les jeunes en vue d'une insertion professionnelle.

L'annexe 5 présente le schéma de configuration des classes, les principales activités ainsi que leurs objectifs.

L'équipe d'ESTEL

Le corps encadrant est au nombre de 11 : deux personnes dans chacune des classes Yaakaar 1, Yaakaar 2 et dans la classe initiation, une personne dans les autres classes. Ce corps enseignant a été formé par l'ENTSS (Formation des éducateurs en cours d'emploi) sur une durée de deux mois répartis en 21 jours d'enseignements théoriques et un mois de stage pratique dans une structure autre que le centre ESTEL.

Le service de l'administration comprend six personnes : un directeur, une responsable des ressources humaines, de la comptabilité et du secrétariat, un chef de service pédagogique, un chef de service des affaires administratives, financières et logistique, et une responsable chargée du partenariat et de la communication.

Dans les autres membres du personnel on comptabilise trois chauffeurs, deux techniciennes de surface, une cuisinière et un gardien.

Le centre accueille également des intervenants externes : un artiste peintre, un formateur en céramique ainsi que des stagiaires et volontaires (orthophonistes, éducateurs spécialisés, gestionnaires...).

L'organigramme de l'association est présenté en annexe 6.

Fonctionnement du centre

Le fonctionnement au quotidien du centre ESTEL est basé sur trois principales sources de financement.

La cotisation des parents constitue la première source de financement du centre. Le coût global pour la prise en charge d'un pensionnaire est de 55 000 CFA / mois. Cependant, la majorité des familles ne parvient pas à honorer cette cotisation, au vu de leur situation sociale précaire. Ainsi pour certains d'entre eux, les frais de scolarité sont réduits à 15 000 CFA ; alors que d'autres bénéficient d'une gratuité de prise en charge. Cette ressource est donc plus ou moins stable.

La deuxième source de financement est le système de parrainage destiné aux enfants dont les familles ont des revenus minimes, notamment à ceux qui bénéficient d'une gratuité de prise en charge. ESTEL a signé une convention avec Solidarité Laïque en 2004 stipulant que chaque année celle-ci s'engage à parrainer un nombre d'enfants déterminé en début d'année en fonction des besoins en parrainage de l'association. La Fondation Sonatel parraine des jeunes depuis 2012 mais n'a signé aucune convention avec ESTEL ; les demandes de parrainage doivent s'effectuer tous les ans. Cependant, l'historique d'ESTEL avec la fondation Sonatel (deux ans de parrainage, expression d'un partenariat fort par des actes symboliques) a incité l'association à la considérer comme partenaire financier stable depuis l'année scolaire 2014-2015.

La troisième source consiste en des dons ponctuels de matériels pratique et bureautique, de véhicules scolaires, de denrées alimentaires ou encore d'appui financier pour des événements particuliers.

L'ensemble de ces ressources sont destinés aux dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissements sont quasiment inexistantes.

Les partenaires techniques et financiers

Au fil des années, ESTEL a su créer différents partenariats techniques et financiers, qui lui ont permis de faire naître et évoluer ses activités.

Concernant la *construction du centre*, la mairie de Ouakam a permis l'accès à un terrain tandis que la Coopération Française, l'Ambassade des Etats-Unis et le gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg ont permis la construction du bâtiment. Le Sénat français a octroyé des subventions pour équiper le centre en meubles et en matériel.

Les *véhicules de transport* effectuant le ramassage scolaire ont été acquis par la Fondation Sonatel (deux véhicules), Solidarité Laïque (un véhicule) et la Coopération Française. La réfection de ces véhicules a été effectuée par l'ambassade du Japon.

Les partenaires financiers participant au *fonctionnement et/ou au programme de parrainage* des jeunes sont la fondation Sonatel et l'association Solidarité Laïque. Ce parrainage permet aux parents d'élèves qui en bénéficient d'être dispensés des frais d'inscription au centre.

La Direction de l'Action sociale (sous tutelle du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale) a effectué un *don ponctuel* de 500 000 CFA en 2008 et en 2009.

Les *denrées* sont fournies en partie par des dons ponctuels, notamment ceux du Secours Islamique ou de la Direction des droits de la protection de l'enfance et des groupes vulnérables (sous tutelle du Ministère de la femme de la famille et de l'enfance)...

L'*activité céramique* se déroule en partenariat avec l'association Colombin. Celle-ci est une association qui œuvre pour l'insertion des personnes en situation de handicap via un atelier de poterie. L'activité de céramique du centre ESTEL se déroule dans les locaux de cette association qui fournit également un animateur/formateur pour développer les compétences des enfants et des jeunes.

L'*activité espace vert* est permise grâce à l'association Arcanes qui a fait don de matériel et d'un véhicule utilitaire pour le transport des jeunes et de quelques outils. De plus, un partenariat pour le développement de cette activité est en cours avec l'entreprise Eiffage.

Des *activités ponctuelles* ont également reçu des soutiens, notamment pour l'événement de l'arbre de Noël soutenu par Solidarité AkYow et la fondation Sonatel.

ESTEL est également partenaire avec Développement Sans Frontière, une association française qui œuvre pour le *développement de compétences* à travers des partenariats avec des associations locales sur tous les continents. Elle soutient ESTEL par l'envoi régulier de volontaires délivrant du soutien dans différents domaines : pédagogie, comptabilité, communication, gestion...

Des *formations du personnel* d'ESTEL ont également été organisées par l'Entraide Universitaire et Solidarité Plurielle.

Récemment ESTEL a intégré le réseau « *Comité National pour le Développement des Réseaux de l'Education en Afrique de l'Ouest* » qui gère le Fond d'Appui aux Initiatives Pédagogiques Nationales (FAIPN) destiné à financer, appuyer et accompagner des projets locaux.

ESTEL rencontre de manière récurrente les *autres structures s'occupant du handicap mental* sur Dakar : Ker Xaleyi, les classes passerelles de Sainte Jeanne d'Arc, Reine Fabiola, le centre Aminata M'baye ainsi que Special Olympics. Ces rencontres sont l'occasion pour les pensionnaires des différents centres de se rencontrer et d'échanger à travers diverses activités comme les travaux manuels, le sport, la musique ou la danse.

En 2006, ESTEL a signé un protocole d'accord avec l'ENTSS permettant d'envoyer chaque année des stagiaires au sein du centre. L'école participe également à la formation des éducateurs d'ESTEL.

Tableau 3 : Partenariats techniques et financier de l'association ESTEL, Dakar, 2015

Partenaires	Technique ou financier	Nature du partenariat
Direction de l'Action Sociale	Financier	Dons ponctuels
Direction des droits de la protection de l'enfance et des groupes vulnérables	Technique	Dons ponctuels en denrées alimentaires
Mairie de Ouakam	Technique et financier	Don du terrain
Coopération Française	Technique et financier	Financement de la construction du centre
		Don d'un véhicule de transport scolaire
Ambassade du Japon	Technique	Réfection de véhicule
Ambassade des Etats Unis	Financier	Financement de la construction du centre
Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg	Financier	Financement de la construction du centre
Sénat Français	Financier	Subventions pour équiper le centre
Fondation Sonatel	Financier et technique	Don de deux véhicules de transport scolaire
		Subvention pour l'arbre de Noel
		Parrainage d'enfants
Solidarité Laïque	Financier et technique	Don d'un véhicule de transport scolaire
		Parrainage d'enfants
Secours Islamique	Technique	Dons ponctuels en denrées alimentaires
Association Colombin	Technique	Atelier de céramique
Association Arcanes	Technique	Don de matériel et d'un véhicule utilitaire pour l'atelier espace vert
Solidarité AKYow	Technique	Don en nature pour l'arbre de Noel
Développement Sans Frontière	Technique	Envoi régulier de volontaires pour un renforcement de compétences de l'équipe d'ESTEL

Association Garance	Technique	d'ESTEL Don d'un véhicule de transport scolaire
Lumière pour l'enfance	Technique	Réfection de véhicule
Solidarité Plurielle	Technique	Formations du personnel éducatif d'ESTEL
ENTSS	Technique	Formations du personnel éducatif d'ESTEL Envoi de stagiaire de l'ENTSS au centre ESTEL
Ker Xaleyi, Sainte Jeanne d'Arc, Reine Fabiola, Aminata M'baye, Special Olympics	Technique	Participation des pensionnaires à des activités communes
CNDREAO	Technique	Participation au réseau

Budget de fonctionnement du centre ESTEL

Rapport financier de l'année 2014

RESSOURCES	Montant	DEPENSES	Montant en FCA
Solde précédent (-)	-88 412	Charges locatives	2 024 560
Report banque Exercice 2013	-188 412	Electricité	638 560
Report caisse Exercice 2013	100 000	Eau	132 000
Scolarités	19 400 000	Téléphone	1 254 000
Solidarité laïque	2 800 000	Salaire et autres charges salariales	22 500 000
Fondation SONATEL	12 012 000	Personnel	22 500 000
Dons et produits exceptionnels	7 343 000	Stage formation	0
Découvert bancaire	1 000 000	Transport des enfants	14 656 000
		Entretien bus	8 746 000
		Carburant	5 610 000
		Assurance	300 000
		Matériel / Logistique	700 000
		Maintenance appareils info	225 000
		Fournitures de bureau et matériel pédagogique....	475 000
		Transfert annuel	500 000
		Cantine scolaire	700 000
		Petit déjeuner + repas +gaz	600 000
		Matériel lessive et linge	50 000
		Produits hygiéniques	50 000
		Frais de fonctionnement	1 400 000
		Frais de déplacement	600 000
		Autres charges	800 000
		Evénements (fêtes, kermesse,...)	700 000
		Frais bancaires	234 940

Total A : Ressources 2014	42 466 588	Total B : Dépenses 2014	43 415 500
- Si B supérieur à A		Si A supérieur à B	-948 912
Solde banque			-1 001 862
Solde caisse			52 950

Budget prévisionnel de l'année 2015

RESSOURCES	Montant en FCA	DEPENSES	Montant en FCA
Solde précédent (-)	-948 912	Charges locatives	2 320 000
Report banque Exercice 2014	-1 001 862	Electricité	700 000
Report caisse Exercice 2014	52 950	Eau	120 000
Scolarités	24 000 000	Téléphone	1 500 000
Solidarité laïque	3 000 000	Salaire et autres charges salariales	27 000 000
Fondation SONATEL	12 012 000	Personnel	26 000 000
Dons et produits exceptionnels	7 691 852	Stage formation	1 000 000
Découvert bancaire	2 000 000	Transport des enfants	13 500 000
		Entretien bus	7 000 000
		Carburant	6 000 000
		Assurance	500 000
		Matériel / Logistique	800 000
		Maintenance appareils info	300 000
		Fournitures de bureau et matériel pédagogique...	500 000
		Transfert annuel	900 000
		Cantine scolaire	800 000
		Petit déjeuner + repas +gaz	50 000
		Matériel lessive et linge	50 000
		Produits hygiéniques	1 000 000
		Frais de fonctionnement	600 000
		Frais de déplacement	400 000
		Autres charges	1 500 000
		Evénements (fêtes, kermesse,...)	234 940
		Frais bancaires	47 754 940
Total ressources 2015	47 754 940	Total dépenses 2015	47 754 940

Le budget prévisionnel du centre ESTEL pour l'année 2015 a été calculé sur la base du rapport financier de l'année 2014, des anticipations sur l'inflation et des mesures de gestion prise par la Direction.

Objectifs à moyen et long terme

ESTEL agit depuis 16 ans pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap mental. Ses projets évoluent et se développent, ainsi à long terme ESTEL souhaiterait :

* **Créer un Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT)** pour la formation et l'insertion des adultes dans divers domaines : culture maraîchère, couture, cuisine, menuiserie, aviculture, mécanique, informatique, espace vert,...etc.

Depuis la création de l'AAT en 2009, ESTEL a pu être témoin d'insertions professionnelles réussies de ses bénéficiaires. En effet, cet atelier a pu former deux jeunes en espaces verts ayant par la suite commencé à travailler dans ce domaine en partenariat avec Senac, une filiale d'Eiffage. Aussi, un jeune français-sénégalais, ayant intégré ESTEL à l'âge de 12 ans, a pu avec l'aide de l'association Entraide, intégrer un ESAT en France dans le domaine de la maroquinerie. Ces réussites professionnelles ont confirmé que les personnes en situation de handicap peuvent être de véritable acteur économique.

Il semble aujourd'hui important de développer cette insertion professionnelle, et celle-ci ne pourra pas se faire au sein du centre. Plusieurs jeunes du centre ont progressé et pris de l'âge et un cadre différent leur permettrait de pouvoir différencier le lieu éducatif et le lieu professionnel. Les usagers les plus âgés, laissés dans ces conditions risquent de régresser dans une institution devenue inadaptée à l'évolution de leurs besoins. Ce lieu professionnel devra avoir un cadre juridique spécifique pour la production de biens et de services et doit être différencié des espaces d'apprentissages. Pour ce faire, un lieu différencié de celui qu'ils ont connu durant leur adolescence et leur première prise en charge au centre ESTEL est impératif, ne serait-ce que parce que les activités professionnelles nécessitent un espace d'organisation plus important et que la sécurité de tous exige que des enfants ne puissent pas intervenir dans des espaces dédiés au travail.

Fort du constat que les personnes en situation de handicap peuvent être de véritables actrices économiques, l'Association ESTEL, à travers l'ESAT qu'elle compte initier, veut mettre en place une structure socioprofessionnelle où, ses pensionnaires les plus autonomes seraient des travailleurs à part entière. Les ESAT offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. Les ESAT relèvent du milieu « protégé », par opposition au milieu « ordinaire » de travail. Ils accueillent des personnes handicapées dont les capacités de travail ne permettent pas de travailler à temps plein ou à temps partiel dans une entreprise ordinaire.

C'est dans le cadre d'un séjour en France en 2008 que deux responsables d'ESTEL après avoir visité des ESAT ont exprimé le souhait de voir mener une étude de faisabilité pour la mise en place d'une structure de type ESAI adapté aux réalités sénégalaises. Cette étude a été effectuée en 2010 par l'association Entraide. Suite à cela, un projet d'établissement a été rédigé, des plans architecturaux ont été confectionnés et un terrain est en cours d'acquisition à Tivaouane Peulh. De plus, la campagne du projet ESAT a été officiellement lancée lors d'un événement « Workshop ». Enfin, plusieurs partenariats sont en cours d'être finalisés. Parmi eux, Eiffage, la mairie de Ouakam, la mairie de Tivaouane Peulh, le CNDREAO, Entraide Universitaire, l'association Arcanes, Solidarité Plurielle ainsi que l'association Colombin se sont engagés comme partenaires techniques. Solidarité Laïque et l'Ambassade des Etats Unis se sont eux engagés comme partenaires financiers.

* **Accueillir les enfants dès le plus jeune âge (à partir de 3 ans)** afin de les éveiller au plus tôt, pour une intégration sociale réussie. En effet, il a été prouvé que plus la prise en charge se situe précocement et meilleurs sont les résultats des apprentissages.

* Construire d'autres centres d'accueils de très grande capacité et étendre ces institutions en milieu rural. En effet, dans la majorité des centres, les demandes sont trop importantes pour le nombre de places disponibles. De plus, les centres spécialisés dans la prise en charge des personnes en situation de handicap mental sont limités à Dakar et sa région.

* Construire un centre de formation spécialisé pour les éducateurs. En effet, aujourd'hui, l'unique structure qui forme au métier d'éducateur spécialisé est l'École Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisé (ENTSS) dans laquelle on peut trouver un module de spécialité sur le handicap. Il est important de multiplier ces centres de formation afin de donner l'opportunité d'une formation de qualité aux plus grands nombres. De plus, il n'existe pas d'établissement pouvant former un éducateur qui aurait à la fois les compétences d'un éducateur spécialisé et celles d'un spécialiste d'une technique professionnelle, ce qu'on appellerait un éducateur technique spécialisé. Cela permettrait de capitaliser les deux types de compétences.

* Parvenir à autofinancer une partie des activités de l'association et du centre. En effet, les activités de production de l'ESAT pourraient permettre à long terme de soutenir financièrement l'association ESTEL et les activités de son centre.

III) Besoins actuels de l'association

Le centre, qui fonctionne maintenant depuis 16 ans, est continuellement à la recherche de partenaires nouveaux car ses besoins sont encore très importants. De plus, les aides qu'il reçoit sont ponctuelles et ne permettent pas de pérenniser les actions.

Les besoins de fonctionnement

Le centre ESTEL fonctionne sur les cotisations des parents d'élèves, le parrainage des jeunes (par la Fondation Sonatel et Solidarité Laïque) et les aides ponctuelles ; cela constitue un réel frein dans la réalisation de ses objectifs.

L'effectif des pensionnaires augmente chaque année car la demande devient de plus en plus importante au vue de nos prestations. Parallèlement à l'augmentation de l'effectif, les charges liées au fonctionnement de la structure ne cessent de grimper.

Le budget prévisionnel de l'année 2015 a été calculé à partir des ressources et dépenses des années précédentes, cependant les ressources prévues pour cette année n'ont pas pu être complétées. En effet, la Fondation Sonatel, considérée comme un partenaire stable depuis 2013, n'a pas été en mesure cette année de nous délivrer le montant de la subvention attendue: La ressource « dons et produits exceptionnels » ne constitue aucunement une source fiable. Les dons de fonctionnement à ce jour pour cette année sont énumérés en annexe 7. Ceux-ci représentent une valeur de 839 900 CFA.

Enfin, ESTEL avait engagé un nouvel accord de prêt bancaire avec la banque SGBS, d'un montant de 2 000 000. Cependant, cet accord n'a pas abouti et la banque n'a délivré qu'un prêt de 1 000 000, comme les années précédentes.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de trouver d'autres partenaires stables qui pourraient remplir le déficit laissé par des ressources peu stables. Le déficit correspondant s'élève à un montant de 19 863 952 CFA, d'après le budget prévisionnel de l'année 2015.

Ces ressources fragiles amènent de manière récurrente de grandes difficultés dans la réalisation de nos programmes du fait des problèmes suivants :

- **Le transport** constitue l'élément clé de nos activités car nous avons mis à la disposition des jeunes des bus pour assurer leur mobilité du lundi au vendredi pendant 10 mois. Cela engendre des fortes dépenses en matière de carburant, d'entretien et d'assurances des véhicules. Actuellement, ce point constitue une importante limite pour le centre ; en effet, les pannes récurrentes des bus scolaires perturbent le bon déroulement des activités.
- **La rémunération du personnel**, constitue l'élément majeur de nos difficultés. En effet, la prise en charge de ces enfants en situation de handicap mental, nécessite la mobilisation d'une main d'œuvre qualifiée dans le métier de l'éducation spécialisée. Nous traversons très souvent des situations où le personnel accuse un retard de salaire.

Pour contourner ces difficultés, il est nécessaire pour l'association de créer des partenariats financiers ou/et techniques solides et stables.

Les besoins d'investissement

Pour l'année académique 2015-2016, nous envisageons de rééquiper notre salle d'informatique, les bureaux des membres de l'administration et les 8 salles de classes.

En effet, les jeunes les plus autonomes bénéficient des formations et/ou apprentissage en informatique. Aussi, cette salle d'informatique est mise à la disposition des éducateurs pour des séances de formation en informatique et pour effectuer des recherches sur le métier d'éducateur spécialisé. Cela contribue fortement à la professionnalisation de leur métier en actualisant les méthodes utilisées pour la prise en charge de nos pensionnaires.

Les bureaux des membres de l'administration nécessitent également de nouveaux matériels informatiques. Du matériel bureautique a été donné à l'association en 2015 (Annexe 8). Les classes, elles, ont besoin d'équipements et de matériels pédagogiques adaptés.

Concernant les **ressources humaines**, les besoins se situent dans la formation du personnel pour un renforcement de capacités et dans l'accueil de spécialistes : orthophonistes, pédopsychiatres, psychomotriciens, éducateurs spécialisés...

Concernant les **locaux du centre**, celui-ci a besoin d'être rénové, peinture, plomberie, électricité. En effet, les locaux d'ESTEL se dégradent d'années en années et cela compromet le bon déroulement des activités des jeunes qui ne sont pas dans de bonnes conditions environnementales pour apprendre et évoluer.

Enfin, il est nécessaire de mettre en place une infirmerie au centre. En effet, par manque de moyen, il n'existe à ce jour aucune infirmerie au centre. Cependant la population accueillie, plus que toute autre, doit avoir des consultations médicales fréquentes. De plus, cette infirmerie sera indispensable pour leurs soins primaires.

Annexes

Annexe 1 : Récépissé de déclaration de l'association ESTEL

Annexe 2 : Journal officiel de la république du Sénégal

Annexe 3 : Situation géographique du centre ESTEL

Annexe 4 : Activités du centre ESTEL

Annexe 5 : Schéma de la configuration des classes et leurs principales activités

Annexe 6 : Organigramme de l'association ESTEL

Annexe 7 : Dons ponctuels de fonctionnement à ce jour pour l'année 2015

Annexe 8 : Dons ponctuels d'investissement à ce jour pour l'année 2015

AB.D./
REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

N° 09883/M. INT/DAGAT/DEL/AS

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

Le Ministre de l'Intérieur délivre aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration pour l'association définie comme suit, régie par :
la loi n° 66-70 du 13 juillet 1966 portant Code des Obligations Civiles et Commerciales, modifiée par la loi n° 68-08 du 26 mars 1968, le décret n° 76-040 du 16 janvier 1976 (1), la loi n° 79-02 du 04 janvier 1979 (2) et le décret n° 97-347 du 02 avril 1997.

TITRE DE L'ASSOCIATION

EDUCATION SPECIALISEE TECHNIQUE D'EXPRESSION ET DE LOISIRS

E.S.T.E.L

OBJET

- La mise en oeuvre de tous moyens matériels, financiers et humains permettant le développement et l'insertion sociale des enfants déficients mentaux;

- L'assistance aux familles d'enfants déficients mentaux ainsi que la sensibilisation de celles-ci en vue d'aider à l'éducation et à la socialisation des-dits enfants. -/-

SIEGE SOCIAL

VILLA N°20 CITE DJILY MBAYE CASTORS ASECNA 3 DUAKAM DAKAR

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. THOMAS GARRICK PRESIDENT

ESTELLE CORVAL SECRETAIRE GENERAL

PHILIPPE CARVALHO TRESORIER GENERAL

(1) - Ce décret est à rayer au cas où il ne s'agirait pas d'association sportive et culturelle.
(2) - Concerne les groupements rattachés aux partis politiques.

Pièces annexées à la déclaration :

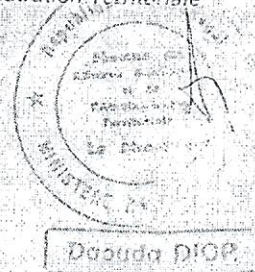
Statut et Procès-Verbal de l'assemblée générale constitutive

Dans un délai d'un mois, la déclaration faisant l'objet du présent récépissé devra être rendue publique au JOURNAL OFFICIEL.

Toute modification apportée aux statuts et tous changements survenus dans l'Administration ou la Direction de l'Association devront être déclarés dans un délai de trois mois, et mentionnés en outre sur un registre tenu au siège de ladite Association, registre qui pourra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires, sur leur demande, sans déplacement au siège social.

Dakar, le 30 AVR. 1999

P: Le Ministre de l'Intérieur et
Par délégation
Le Directeur des Affaires Générales
et de l'Administration Territoriale



JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

P A R A I S S A N T L E S A M E D I D E C H A Q U E S E M A I N E

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée... Moitié prix Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	VOIE AERIEENNE		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81
	Six mois	Un an	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f.		
	Etranger : France, Zaïre, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie, Etranger : Autres Pays		20.000f. 40.000f 23.000f. 46.000f
	Prix du numéro Année courante 600 f	Année ant. 700f.	
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro	Par la poste	
	Journal légalisé 900 f		

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1999		
16 mars	Décret n° 99-229 mettant fin au mandat des membres de l'Observatoire national des Elections	977
16 mars	Décret n° 99-230 mettant fin aux fonctions du Secrétaire général de l'Observatoire national des Elections	977
29 avril	Décret n° 99-382 portant composition de l'Observatoire national des Elections	978

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

1998		
31 décembre	Décret n° 98-1057 modifiant les dispositions de l'article 2 du décret n° 97-1197 du 1 ^{er} décembre 1997 relatif au projet de construction d'un port minéralier à Bargny par la MIFERSO	978

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

1999		
13 février	Arrêté ministériel n° 1108 MICOM-DERPT portant autorisation d'exploitation d'un réseau indépendant de télécommunication par satellite	979
18 février	Arrêté ministériel n° 1109 MICOM-DERPT portant autorisation d'exploitation d'un réseau indépendant de télécommunication par satellite	981

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	984
----------	-----

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 99-229 en date du 16 mars 1999 mettant fin au mandat des membres de l'Observatoire national des Elections.

Article unique. - Conformément au deuxième alinéa de l'article L.3 du Code électoral, il est mis fin au mandat des membres de l'Observatoire national des Elections nommés par le décret n° 98-987 du 10 décembre 1998.

DECRET n° 99-230 en date du 16 mars 1999 mettant fin aux fonctions du Secrétaire général de l'Observatoire national des Elections.

Article unique. - Conformément au deuxième alinéa de l'article L.3 du Code électoral, il est mis fin aux fonctions du Secrétaire général de l'Observatoire national des Elections, nommé par le décret n° 98-1027 du 24 décembre 1998.

5. - REDEVANCES

Le titulaire doit acquitter au profit de l'Etat du Sénégal :

1 - Les frais de dossier d'un montant de 500.000 francs CFA ;

2 - de redevances annuelles sur les fréquences à raison de 3.000.000 de francs CFA par fréquence assignée.

3 - d'une redevance annuelle pour frais de gestion de l'autorisation d'un montant de 3.000.000 de francs CFA par station raccordée au réseau sur le territoire national.

PARTIE NON OFFICIELLE ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : EDUCATION SPECIALISEE TECHNIQUE D'EXPRESSION ET DE LOISIRS (E.S.T.E.L.)

Objet :

- la mise en oeuvre de tous moyens matériels, financiers et humains permettant le développement et l'insertion sociale des enfants déficients mentaux;

- l'assistance aux familles d'enfants déficients mentaux ainsi que la sensibilisation de celles-ci en vue d'aider à l'éducation et à la socialisation desdits enfants.

Siège social : Villa n° 20, Cité Djily Mbaye Castors ASECNA 3 Ouakam Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Thomas Garrick, *Président;*

Estelle Corval, *Secrétaire général;*

Philippe Carvalho, *Trésorier général.*

Récépissé de déclaration d'association n° 9883 M.INT-DAGAT en date du 30 avril 1999.

PRIMATURE

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.)

Le numéro 5839 du *Journal officiel* en date du 9 janvier 1999 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le 12 janvier 1999.

L'Adjoint du Secrétaire général du Gouvernement,

Bara NIANG.

PRIMATURE

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.)

Le numéro 5852 du *Journal officiel* en date du 27 mars 1999 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le 29 mars 1999.

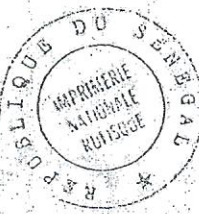
L'Adjoint du Secrétaire général du Gouvernement,

Bara NIANG.

RUFISQUE - Imprimerie nationale D.L. n° 5835

Je soussigné M. *[Signature]* Directeur de l'Imprimerie Nationale de la République du Sénégal, certifie que le N° 5859 du J.O.R.S. du 8 mai 1999 est conforme au présent exemplaire.

Rufisque, le 17 juin 1999
Le Directeur



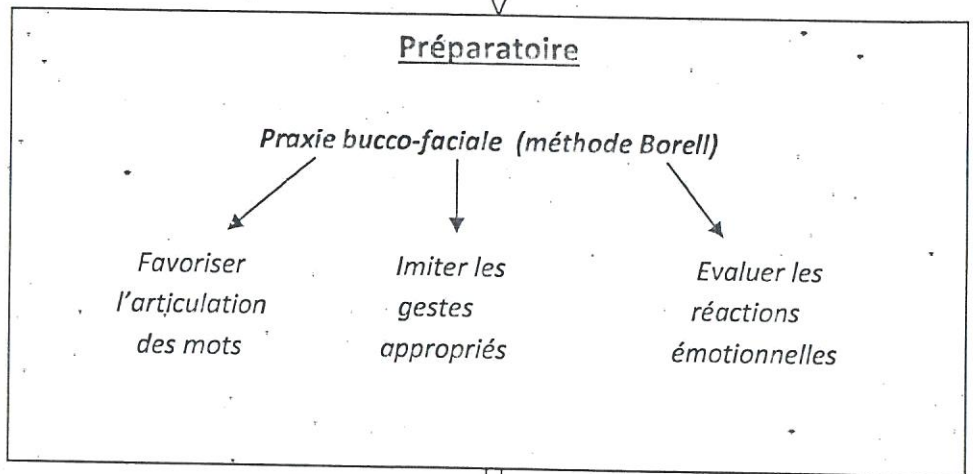
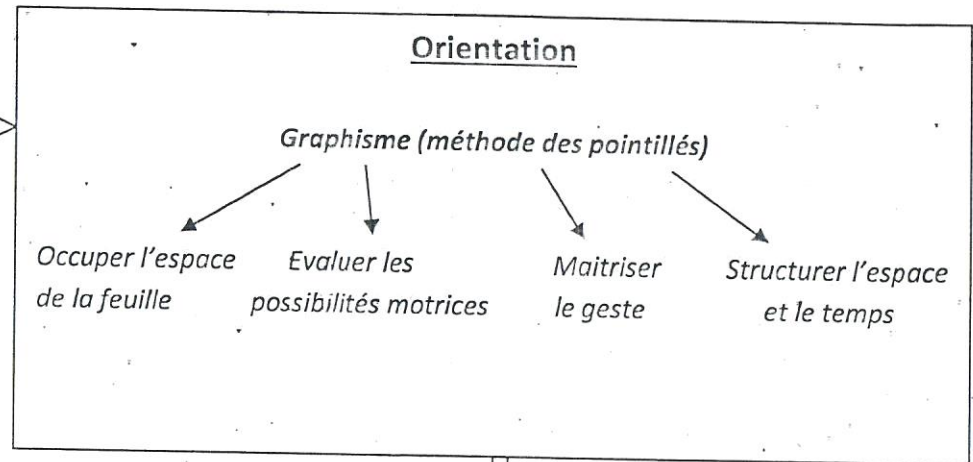
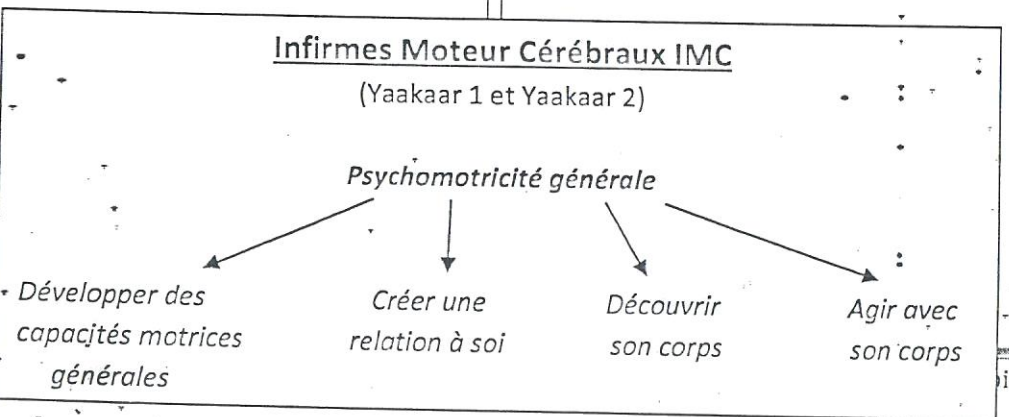
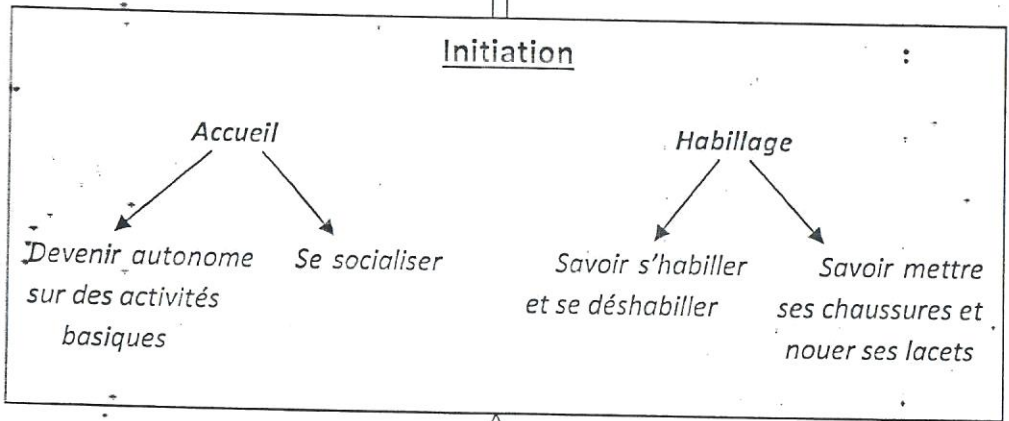
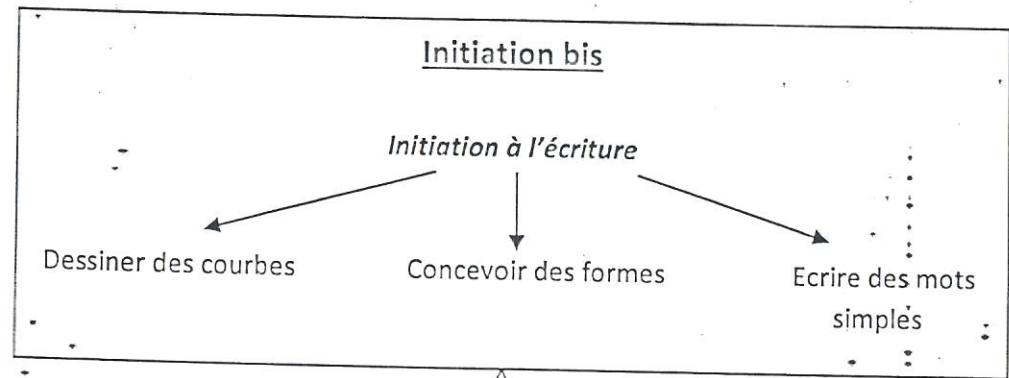
Pour la législation matérielle de signature de M. *[Signature]* apposée ci-contre.

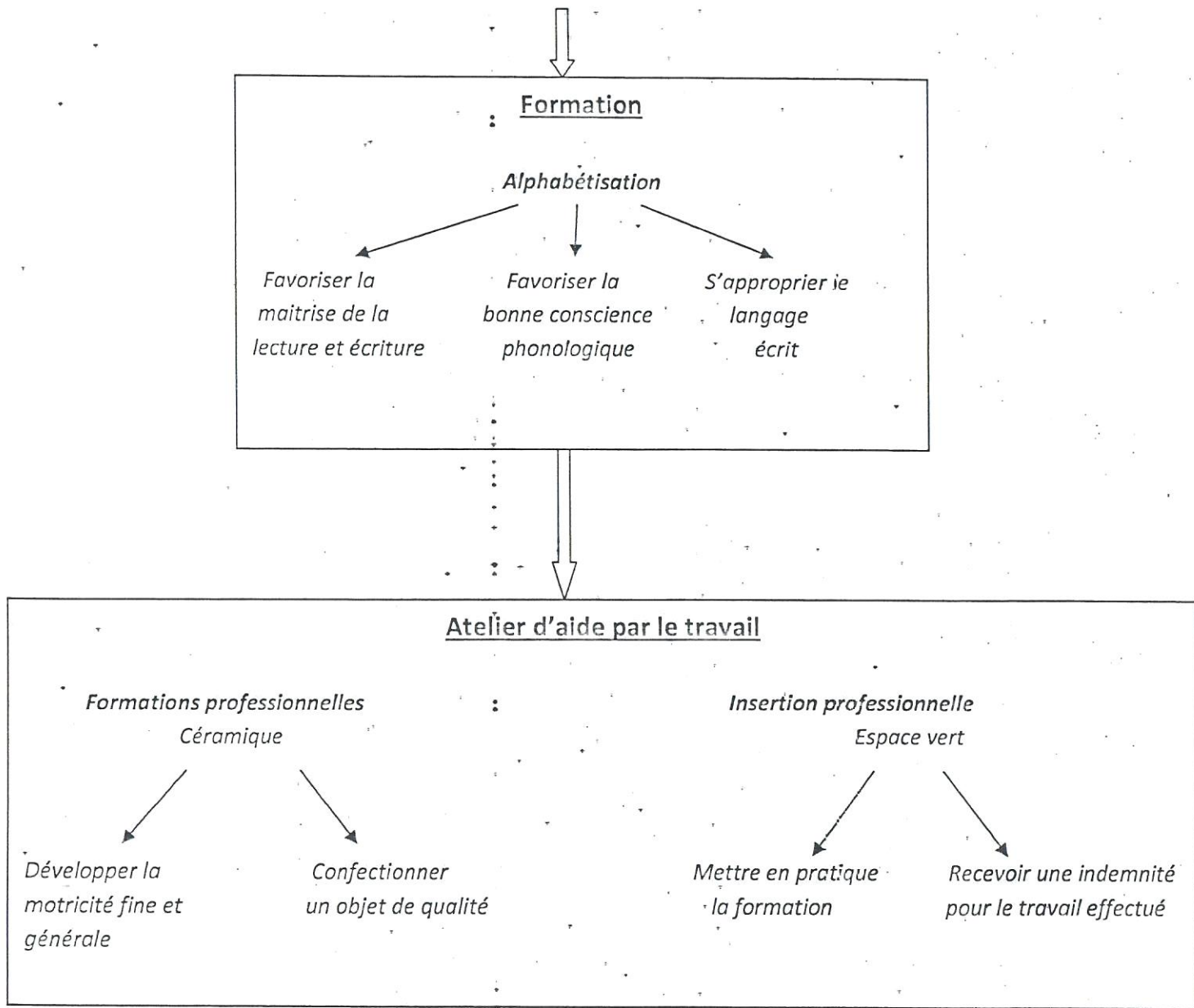
Rufisque, le 18 juin 1999



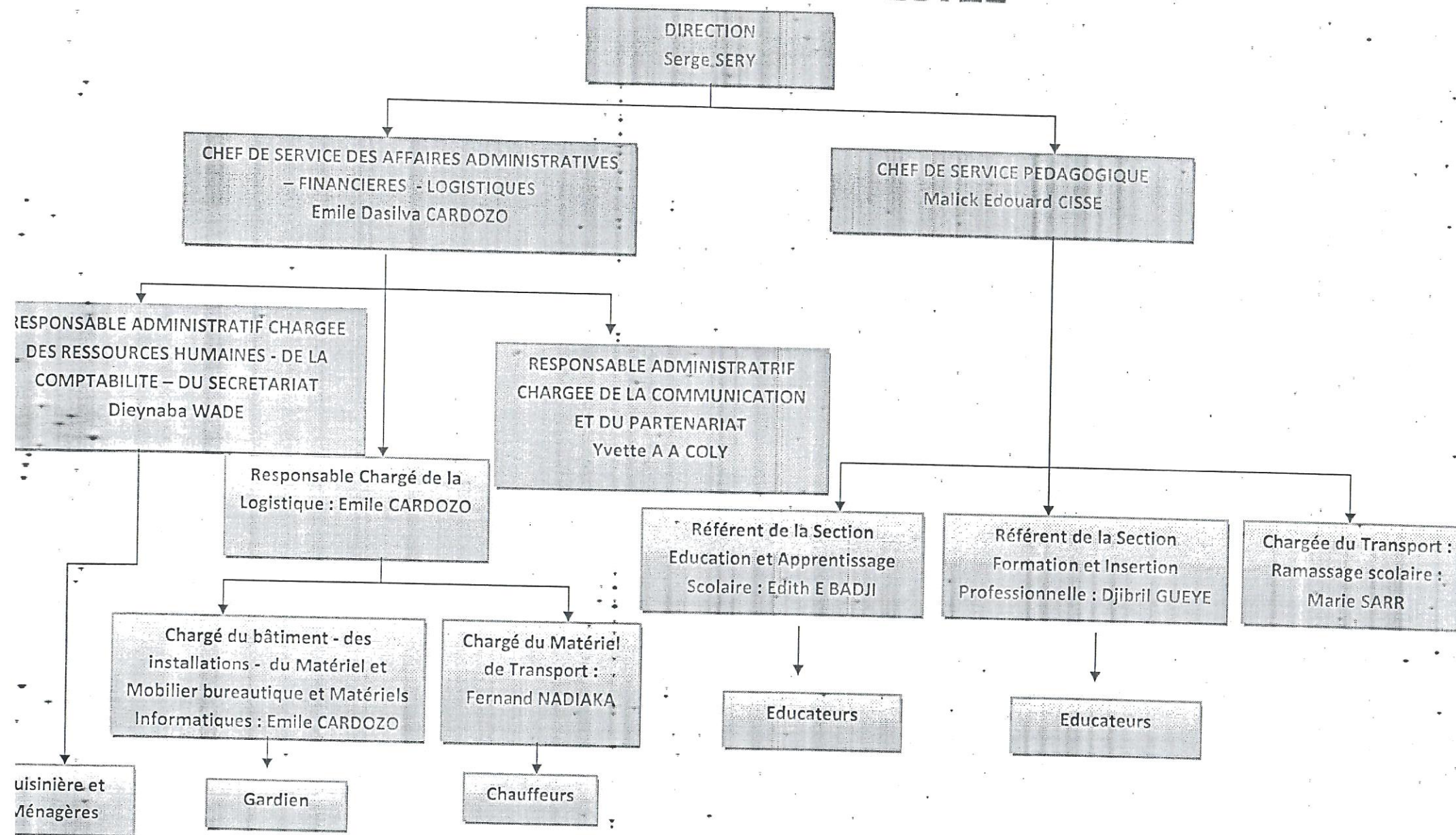
Annexe 4 : Activités du centre ESTEL

- Activités manuelles : découpage, collage, coloriage
- Relaxation-Expression corporelle : détente, reconnaissance des membres du corps
- Apprentissages de base : habillage/ déshabillage, apprendre à être propre, à manger seul
- Musique : instruments traditionnels, danse
- Activités ludiques : lego, puzzles, jeux de ballon, jeux d'eau...
- Sport au terrain de Comico : course, parcours avec obstacles, football...
- Céramique à l'association Colombin, Ouakam : fabrication et décoration d'objets divers : porte-crayons, cases, pendentifs, plats, vases...
- Contes en wolof ou en français, temps de calme avant le transport du retour
- Psychomotricité : monter/ descendre, équilibre, tomber sur un matelas/ se relever,...
- Peinture : au doigt, à l'éponge, avec les mains et les pieds
- Promenade : dans le quartier pour l'intégration et l'apprentissage des repères dans l'espace
- Numération : compter, écriture et reconnaissance des chiffres,...
- Alphabétisation : écriture, lecture,....
- Menuiserie : ponçer, raboter, assembler,...
- Espace vert : entretien, tonte, réalisation jardin,...
- Rédaction journal du centre : découpage, assemblage, écriture, lecture,...
- Transfert annuel : 1 fois par an sur la petite côte
- Kinésithérapie : Massage, posture, rééducation,...
- Art thérapie : thérapie de groupe, atelier photo, théâtre,...
- Informatique : notion basique, manipulation de l'outil, logiciel numération,...
- Maraîchage : culture hors sol, reconnaissance des légumes, autonomie,...
- Classement et rangement : rangement et archivage document : numéroter, répertorier, notion de compartiment,...





ORGANIGRAMME CENTRE ESTEL



Annexe 7 : Dons ponctuels de fonctionnement à ce jour pour l'année 2015

Donateur	Cadre du don	Nature du don	Quantité	Coût unitaire (CFA)	Coût total (CFA)
Denrées alimentaires					
Secours islamique	Projet aqiqa 2015	Carcasse de viande de moutons de 10 kg	10	25 000	250 000
		Lait en poudre en kg	20	2 400	48 000
		Biscuits en kg	20	3 000	60 000
		Huile en litre	20	1 000	20 000
		Oignon en kg	30	400	12 000
		Pomme de terre en kg	40	500	20 000
		Carotte en kg	10	700	7 000
		Ail en kg	5	1 500	7 500
		Riz en kg	80	280	22 400
Ministère de la femme de la famille et de l'enfance	Projet de lutte contre la vulnérabilité des enfants	Sac de riz, 50 kg	5	14 000	70 000
		Huile, 5L	4	1 000	5 000
		Sac de sucre, 50 kg	1	30 000	30 000
Ville de Dakar		Biscuits, carton de 48 sachets	30	4 800	144 000
Sous total :					695 900
Autre matériel de fonctionnement					
Ministère de la femme de la famille et de l'enfance	Projet de lutte contre la vulnérabilité des enfants	Carton eau de javel de 12 bouteilles	2	12 000	24 000
		Nattes	3	2 500	7 500
		Matelas	10	5 000	50 000
Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		Nattes	25	2 500	62 500
Sous total :					144 000
Total :					839 900

Annexe 8 : Dons ponctuels d'investissement à ce jour pour l'année 2015

Donateur	Nature du don	Quantité	Coût unitaire (CFA)	Coût total (CFA)
Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Tables de bureaux	10	40 000	400 000
	Panneaux PADEX	6	15 000	90 000
	Imprimante	2	300 000	900 000
	Télévision	2	600 000	300 000
			Total :	1 690 000

Bibliographie

[1] Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale, Rapport Mondial sur le Handicap, 2011

[2] Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, République du Sénégal, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage, 2013

[3] Nations Unies, Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), 2006

[4] Présidence du Sénégal, Loi d'orientation sociale à la promotion des droits des personnes handicapées, 2010